



Assignation au tribunal d'instance (credit)

Par **rxam**, le **26/01/2011** à **15:24**

Bonjour,

J'ai fait un pret bancaire de 5000€,il mon obliger a prendre un credit a la consommation en + de 1800€ qui ete augmente jusqu'a 3100€.Mais le 14/04/2009

J'ai reçu une nouvelle offre de 100€,que j'ai pas envoye et j'ai arrete de tout payer et je suis suivie par un centre medico-psychologique

Je suis assigne au tribunal d'instance,(mais que pour le pret)

on t-il eu le droit de m'obliger a faire un credit a la consommation.

Je vais faire un versement de 50€ a partir de fevrier,je suis assigne le 28 juin.

quelle sont mes droits et pour quoi les 2 credits sont separe

je suis invalide a 80%,mes revenus sont de 1160€

merci d'avance